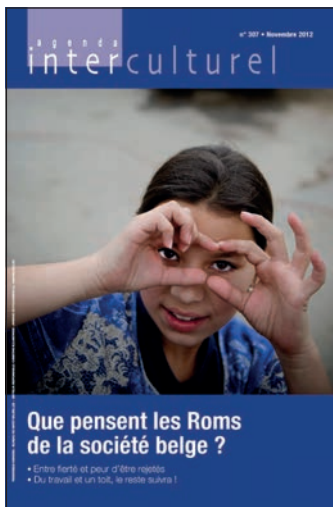


SOCIÉTÉ

Que pensent les Roms de la société belge ?

On se demande souvent comment intégrer les Roms au sein de notre société, mais on se pose rarement la question de savoir ce qu'ils pensent de la société belge ! Dans son dernier *Agenda interculturel*, le CBAI a voulu leur donner la parole. Ils seraient aujourd'hui 7.000 en Belgique et moins de 20 % d'entre eux seraient encore nomades. Entre fierté et peur d'être rejetés, les personnes qui s'expriment ici en leur nom propre parlent de leurs besoins, des jugements qu'ils subissent, de leurs espoirs... Très intéressante, cette publication nous permet de découvrir une population mal connue et de faire tomber des préjugés malheureusement tenaces.

La revue est partiellement consultable sur le site www.cbai.be; le numéro peut être commandé, pour 3,50 eur., via le site également ou au 02 289 70 50.



FORMATION

Connaissez-vous la FOPES ?

Organisé par la Faculté ouverte de politique économique et sociale de l'UCL, ce master pour adultes engagés dans la vie professionnelle se déroule en trois ans à raison d'une journée et d'une soirée par semaine. Développement régional, politique d'insertion, lutte contre les inégalités... Si vous désirez comprendre les enjeux économiques et sociaux qui se posent à la société contemporaine, analyser les politiques mises en œuvre par les acteurs économiques, politiques et sociaux, mais aussi élaborer avec d'autres des projets ou des propositions dans un cadre universitaire, la FOPES est là pour vous donner des outils utiles à la réflexion et à l'innovation.

Ce master est accessible grâce à la "Valorisation des Acquis de l'Expérience" ou par des passerelles utilisables par certains diplômés de Hautes Écoles.

Les dates pour les séances d'information sont disponibles sur le site www.uclouvain.be/opes ou sur demande: gisele.evrard@uclouvain.be ou 010/47 39 08.

UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE ?



Dans le cadre de sa campagne sur la fiscalité, le CIEP-MOC épingle différents enjeux dont celui-ci : le calcul de l'impôt traite-t-il de manière juste et égalitaire les hommes et les femmes ? Étant donné que l'impôt se calcule à la fois sur les revenus et sur le ménage comme unité de base, il risque de reproduire, voire d'aggraver les inégalités de genre. En effet, les différences de revenus entre hommes et femmes restent importantes. Bénéficiant en moyenne de moindres revenus, les femmes devraient donc proportionnellement payer moins d'impôts. Pourtant, les taux moyens d'imposition des femmes et des hommes sont très proches. Cette asymétrie entre les revenus favorise aussi la prise en charge des déductions fiscales admises par celui qui a les revenus les plus élevés, la plupart du temps, l'homme. Par ailleurs, les couples mariés ou cohabitants légaux sont imposés conjointement, mais selon des mécanismes qui augmentent la pression fiscale sur les conjointes travailleuses et qui allègent sur les époux pourvoyeurs uniques de revenus. Une réforme en profondeur de la fiscalité pour diminuer les effets

de genre, voire les corriger, est donc souhaitable. Comme pour la sécurité sociale, une des pistes à suivre est l'individualisation des droits. Le quotient conjugal devrait aussi laisser place à un système qui améliore l'autonomie économique des femmes, notamment quand elles rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Enfin, toute réforme vers une fiscalité plus juste doit également atteindre des améliorations en matière d'égalité réelle entre les sexes.

Cette campagne est menée par le CIEP-MOC avec le soutien de



Pour en savoir plus, agir ou réagir : www.ciep.be ou CIEP, 579 chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles.



MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN



© Fotolio/Marie Hélène